

COMITÉ SYNDICAL

Du Lundi 27 avril 2026 à 17h30

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur Christian PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 130 titulaires et 92 suppléants

Présents : 104

Pouvoirs : 18

Votants : 91

Convocation établie et affichée le :

16 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 65

Mme Marie-Joseph DE PERETTI, Mme Josiane CHAMBODIE, M. Jean-Louis LASCAUX, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Olivier BONNICHON, M. Philippe DELARUE, M. Jean-Luc SOUQUIERES, M. Christian PRADAYROL, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sandrine MARTIN, M. Joël GROSTIN, M. Richard GRIFFOILLERE, M. Jean PONCHARAL, Mme Laurence VEYSSIERE, Mme Catherine GABRIEL ; M. Jean-Gabriel SAUTOUR, M. Guy ROQUES, M. Thierry KURKOWSKI, M. Jean-Marie VALADE, M. Serge ARNAUD, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Jean-Marc BRUT, Mme Aurélie GRAISSAGUEL, M. Gérard COFFY, M. Jean-François CHEVREUIL, M. Christian CHATRAS, M. Philippe TILLET, M. Lionel AUMAITRE, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Georges CHIANO DI LOMBO, M. Régis LESCURE, M. Stéphane SERRE, M. Victor SANCHEZ, M. Walter MAMMOLA, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID, M. Philippe CHABRIER, Mme Monique SERRE, M. Philippe VIDAU, M. Jean-Pierre LABORIE, M. Maxence COUSIN, Mme Sandrine LABROUSSE, M. Francis BORDAS, M. Didier MARSALEIX, M. Guillaume MASSONI, Mme Julie ROBERTINI, Mme Nelly DUFFAUT, M. Nicolas JAUBERT, Mme Marie LAPACHERIE, M. Stéphane BIRYCKI, M. Didier HAUSER, Mme Sonia CHOUZENOUX-PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis BEAUVIEUX, Mme Corinne BOUSQUET, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, M. Michel LACHAMBRE, Mme Cylvy NEPLE, M. Patrick DELORT, M. Frederic PRODEL, M. Jean-Claude REYNAUD.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 8

M. André ALRIVIE, M. Pascal MARÇAIS, Mme Marie-Françoise GERMANE, M. Jean-Jacques VAILLANT, M. Jérémie SOURIE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Christian PERNOT, M. Michel RAYNAL

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 18

M. Frédéric SOULIER, M. VEGA TOC, Mme PIANEZZA, M. DARTHO, M. LONGUEVILLE, M. GILLET, M. MARCOS, M. BARNABE, Mme MOURIGAL LAROCHE, M. LEROUX, Mme MOURIGAL, M. FAURE, Mme BONNEVAL, M. NOYER, M. TARBARD, M. CROUZEL, M. POMMIER, M. LABORIE, M. Noël CROUZEL

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 20

M. Alain CHALANGEAS, M. Michel ZULBERTY, M. Michel DA CUNHA, Mme Marie FINDELING, Mme Agnès MASSONNIER, M. Arthur GOUDEAUX, M. Jean-Pierre BEYLIE, M. Michel PEYRAMAURE, M. Bernard LAROCHE, M. Franck FOURNIER, M. Jean-François LABORIE, Mme Katia SERVAES, M. Guy LARUE, M. Remy DANIEL, M. Laurent DUPUY, Mme Fabienne KRUPKA, M. Denis VIGNERON, M. Gilbert ANTIGNAC, M. Jean-Michel DESCHAMP, M. Maxime NICOLAU.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 11

Mme Isabelle PEINEAU, M. Pascal BRUYERE, M. Jérôme COUTURIER, Mme Béatrice SOUM, Mme Michele FEIX, Mme Danielle RAGEAU, Mme Sylvie CHAMBEAUDIE, M. Vincent KELLER, Mme Corinne JOLLET, M. Sylvain TRONCHE, Mme Catherine CHADELAUD.

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Alain RIGOUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN ET LE SYNDICAT D'ETUDES DU BASSIN DE BRIVE (SEBB).

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

Un agent de la Communauté de Communes Midi Corrèzien assure le suivi technique et administratif du SEBB depuis plusieurs années, sous la forme d'une mise à disposition, à hauteur de 20 % du temps de travail.

La convention de mise à disposition qui sera signée définit la nature des activités exercées, les conditions d'emploi, les modalités de remboursement de la charge salariale du SEBB à la Communauté de Communes Midi Corrèzien.

Il est donc proposé une mise à disposition de cet agent pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} avril 2025.

Il a été proposé au Comité Syndical :

- ❖ D'accepter la mise à disposition de l'agent pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à compter des dates citées ci-dessus,
- ❖ D'approuver le projet de convention ci-joint,
- ❖ D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- ❖ D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6218 du budget principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Le Président,
Christian PRADAYROL**